

Moulins, le

28 FEV. 2024

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame la Directrice,

Par transmission, reçue par l'administration le 6 octobre 2023, complétée par courriel du 23 février 2024, vous portez à ma connaissance une modification de vos installations classées pour la protection de l'environnement dans l'établissement WAVIN, sur la commune de Varennes-sur-Allier. Cette modification consiste principalement en l'installation de bacs de nettoyage à ultrasons dans le bâtiment n°17 de l'établissement (voir annexe 1), classés suivant la rubrique 2564-1-c de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, pour un volume total de 3 x 350 litres, passant le seuil pour le régime de la déclaration.

Après analyse de votre demande par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, je vous informe que la modification projetée sur vos installations n'est pas substantielle au sens de l'article R181-46 du code de l'environnement.

Votre tableau de classement suivant les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est complété par celui en annexe 2. Ce tableau sera intégré à un prochain arrêté préfectoral après votre prochaine demande de droits acquis, notamment en ce qui concerne les rubriques 4000. Le tableau original, ne comportant pas la rubrique 2564, n'est pas affecté par ailleurs.

Je vous informe que cette modification doit être réalisée suivant les règles d'implantation et les dispositions constructives des textes suivants, par priorité :

1. arrêté préfectoral d'autorisation n°4394-01 du 29 novembre 2001 et ses arrêtés complémentaires ;
2. arrêté ministériel du 09 avril 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration avec contrôle périodique sous la rubrique n° 2564 (nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame la Directrice
Société WAVIN
lieu-dit Feuillouse
03150 VARENNES SUR ALLIER

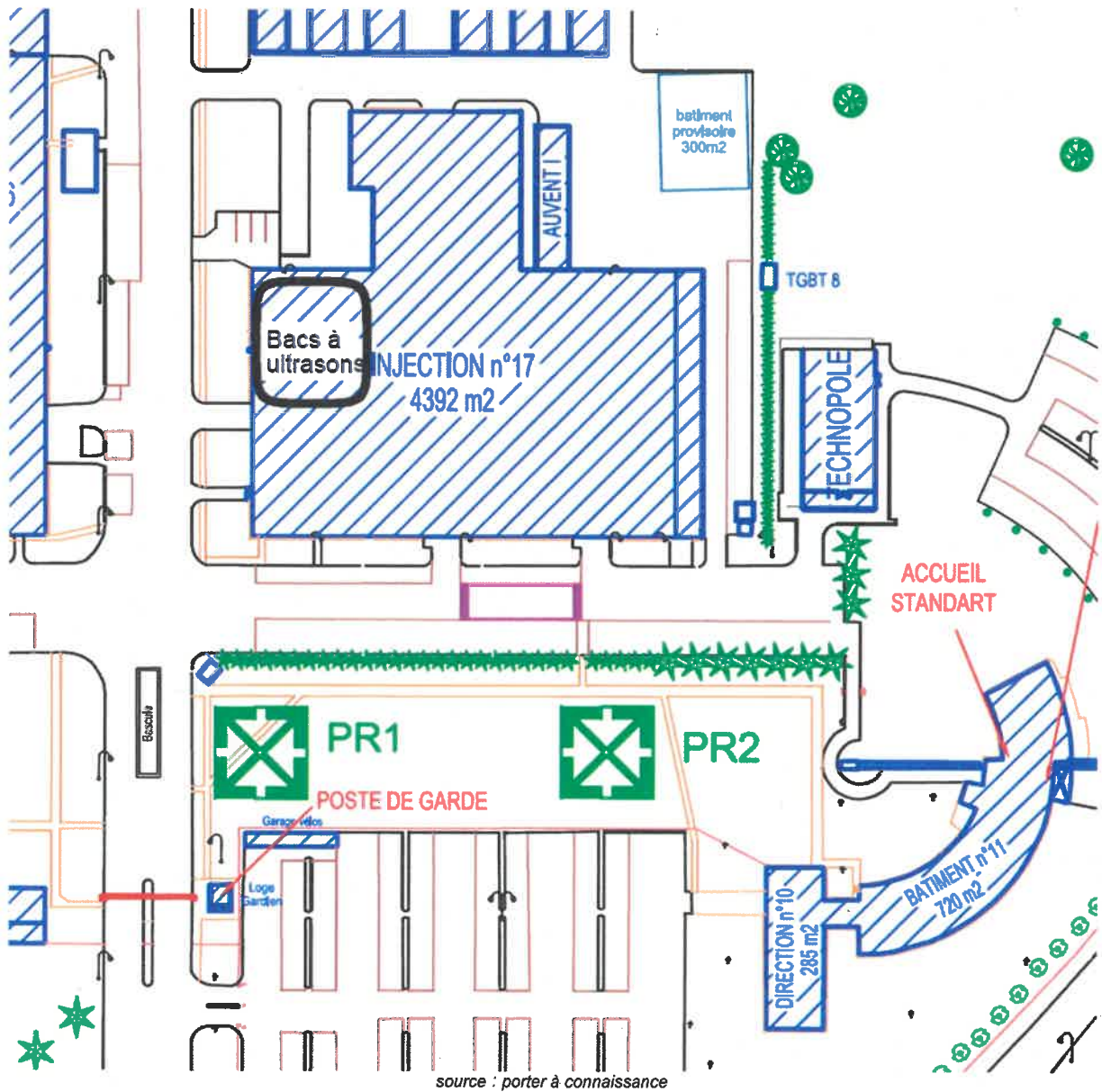
J'adresse copie de la présente décision à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Olivier MAUREL

Annexe 1 :
Modification des installations
dans l'établissement WAVIN à Varennes-sur-Allier



Annexe 2 :
Tableau de classement de la modification

Rubrique	Libellé	Nature	Grandeur	Régime
2564-1-c	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques, à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3670. 1. Hors procédé sous vide, le volume des cuves affectées au traitement étant : c) Supérieur à 200 l mais inférieur ou égal à 1 500 l pour les autres liquides organohalogénés ou solvants organiques	Bacs de nettoyage à ultrasons	3 x 350 litres	DC